

2023-0593
2023-03-22

**BENTAZON TECHNIQUE
HERBICIDE**

SOLIDE

**POUR UTILISATION DANS LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE
RECONDITIONNEMENT**

PRINCIPE ACTIF : BENTAZON98.3%

N° D'HOMOLOGATION. : 34812

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER LA VIE OU
DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
1-613-996-6666**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : 1 kg - Vrac

**Farmer's Business Network Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)**

MODE D'EMPLOI

À n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

LIMITATIONS

Ne pas appliquer directement tel quel sur les cultures ; pour la formulation uniquement.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

1. Nocif si ingéré.
2. Ne pas inhaler les vapeurs. L'inhalation peut être mortelle.
3. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il faut traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou toute autre étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage.
2. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des

semences, des engrais ou des autres pesticides.

3. Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Si impliqué dans un incendie, utiliser de l'eau, de la mousse, du CO₂ ou un moyen d'extinction sec chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites ; porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réserves d'eau publiques.

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et/ou provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et/ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.